

Image not found or type unknown



Retraite ex mari commerçant

Par **ramses2**, le **11/09/2015 à 11:33**

bonjour je touche 200 euros de retraite j'ai travailler ravec mon ex mari commerçant non déclarer le rsi ma attribuer 120 trimestres non payer que faire

Par **amajuris**, le **11/09/2015 à 13:09**

bonjour, ravec si peu d'explications, délicat de répondre.rnvous dîtes avoir travaillé mais on ne sait pas dans quelles conditions.rnje crois comprendre que vous avez travaillé volontairement avec votre mari en étant non déclaré, donc vous n'avez pas payé d'impôts sur ces revenus et vous n'avez pas cotisé à une caisse de retraite.rndans ces conditions, votre retraite est fonction de ce que vous avez effectivement cotisé.rnsalutations

Par **alterego**, le **11/09/2015 à 14:53**

Bonjour,rnrnIl semblerait que, mal informés ou vous étant l'un et l'autre désintéressés du sujet pour l'avenir, votre mari et vous n'ayez pas fait les bons choix quand vous auriez pu et dû le faire.rnrnVotre question est beaucoup trop imprécise pour ne pas dire trop mal renseignée pour vous répondre.rnrnCordialement